

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2025

Convocation du 20 octobre 2025

Le vingt-sept octobre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BLANCHAIS.

Présents :

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, KRIEGER Marie-Odile,
Messieurs ADOLF Christian, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien,

Absents excusés :

Madame BARRILE Marie-Madeleine

Monsieur HANINI Lahbib

Monsieur WEBER Jérôme

Membres en fonction : 15

Présents : 12

Secrétaire de séance : Monsieur LITTNER Yannick

Monsieur ANDRE David a donné procuration à Madame Christine BLANCHAIS

Madame HEID Sophie a donné procuration à Monsieur SCHMITT Sébastien

Madame LOZACHMEUR Etelle a donné procuration à Monsieur LITTNER Yannick

Monsieur WINTZ Maurice a donné procuration à Monsieur FIEGEL Gilbert

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer



Mairie - 1, Place de la Mairie - 67270 DURNINGEN



03 88 69 60 42



mairie@durningen.fr

Ordre du jour de la séance

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 septembre 2025
3. Décisions modificatives du budget
4. Acceptation par la Commune de la cession d'un chemin d'exploitation de l'Association Foncière, suite à la demande de la Commune
5. Eclairage public sur le chemin longeant le terrain de jeux
6. Réduction de la vitesse de circulation à Durningen
7. Subvention au Souvenir Français
8. Renouvellement de la convention de participation d'un agriculteur au déneigement de la commune pour la saison hivernale 2025/2026
9. Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG du Bas-Rhin pour la période 2026/2031
10. RGPD : avenant N°2 Convention – mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi informatique et libertés et à la réglementation européenne
11. Bilan des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours et délivrées
12. Affaires communales et divers

1/ Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2451-6 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Monsieur LITTNER Yannick est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° DEL 31/2025

2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Aucune objection n'ayant été soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents dans la forme et la rédaction proposée.

Délibération n° DEL 32/2025



Mairie - 1, Place de la Mairie - 67270 DURNINGEN



03 88 69 60 42



mairie@durningen.fr

3/ Décisions modificatives du budget

Sur proposition de Mme la Maire, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

Section d'investissements – dépenses

Chapitre	Compte	Opération	Crédits ouverts	Crédits réduits	Objet
21	2151	38	10 000 €		Arbres le long des routes d'entrée du village
21	2117	10		10 000 €	Achat bois et forêt
21	21838	20	2 300 €		Ordinateur + écran
23	2313	19		2 300 €	Ferme Rui Construction
21	21318	21	4 700 €		Appuis de baie en grès de l'Eglise
23	2313	19		4 700 €	Ferme Rui Construction
21	21848	20	600 €		5 lits de camps (PCS)
23	2313	19		600 €	Ferme Rui Construction
21	2188	30	7 100 €		3 bornes de propreté « City dog » + 5 poubelles en aluminium – Fabrication française
23	2313	19		7 100 €	Ferme Rui Construction
	TOTAL		24 700 €	24 700 €	

Délibération n° DEL 33/2025

4/ Acceptation par la Commune de la cession d'un chemin d'exploitation de l'Association Foncière, suite à la demande de la Commune

Madame la Maire informe le conseil municipal que l'Association Foncière de Durningen est propriétaire du chemin d'exploitation le long du terrain de jeux et de la RD 61, cadastré section 33, parcelles n°171, 172 et 173 pour une contenance totale de 5 ares 48 centiares.

Ce chemin n'est plus utilisé par les exploitants agricoles dans le cadre de leur activité, mais par les piétons, les écoliers, notamment comme itinéraire de liaison douce entre les communes de Durningen et de Kienheim. Cette situation confère à ce chemin un usage de type chemin piétonnier communal qui dépasse les missions de l'Association Foncière.



✉ Mairie - 1, Place de la Mairie - 67270 DURNINGEN

☎ 03 88 69 60 42

✉ mairie@durningen.fr

La commune envisage d'éclairer cet accès à l'école avec des lampadaires, elle a ainsi demandé à l'Association Foncière le transfert de propriété de ce chemin.

L'Association Foncière a délibéré en date du 23 septembre 2025 en faveur de la cession du chemin à titre gratuit au profit de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'accepter la cession à titre gratuit du chemin d'exploitation cadastré section 33, parcelles n°171, 172 et 173 d'une superficie de 5 ares 48 centiares.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document et acte nécessaire à la régularisation de cette cession, y compris l'acte administratif.

Délibération n° DEL 34/2025

5/ Eclairage public sur le chemin longeant le terrain de jeux

Point reporté.

6/ Réduction de la vitesse de circulation à Durningen

A l'instar de nombreuses communes, Durningen a fait le choix d'abaisser la limitation de vitesse à 40 km/h sur son territoire, à l'exception des zones 30 déjà en place.

Les objectifs sont :

- d'améliorer la sécurité routière au cœur du village.
- de réduire le bruit. Les nuisances sonores sont un véritable fléau sur les axes principaux.
- de réduire la pollution.
- de favoriser la cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes. La priorité doit être donnée aux acteurs les plus vulnérables, à savoir, les piétons et cyclistes, notamment les enfants.
- d'harmoniser les vitesses de circulation sur les axes principaux.

S'agissant de routes départementales, l'avis de la Collectivité européenne d'Alsace devra être sollicité. La réduction de la vitesse devrait être effective les prochains mois.

7/ Subvention au Souvenir Français

Conformément aux crédits ouverts au budget primitif 2025, le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution de la subvention suivante :

Article :	Association :	Montant en € :
65748	Souvenir Français	200 €

Délibération n° DEL 35/2025



Mairie - 1, Place de la Mairie - 67270 DURNINGEN



03 88 69 60 42



mairie@durningen.fr

8/ Renouvellement de la convention de participation d'un agriculteur au déneigement de la commune pour la saison hivernale 2025/2026

La commune propose de renouveler la convention de déneigement entre Monsieur Hubert LUTTMANN, agriculteur, domicilié 2, place de l'Eglise à ROHR et la commune pour l'hiver 2025/2026.

A titre d'information, Monsieur Hubert LUTTMANN est intervenu pour déneiger les rues du village moins de 13 heures durant l'hiver 2024/2025, 12 heures durant l'hiver 2023/2024, 15 heures 30 durant l'hiver 2022/2023, à aucun moment durant l'hiver 2021/2022 et 27 heures durant l'hiver 2020/2021.

Le tarif horaire du forfait versé en début de saison reste inchangé soit 1,35 € par habitant HT (695 habitants) soit 1 032,07 € TTC.

Monsieur Hubert LUTTMANN souhaiterait une augmentation du tarif horaire d'intervention qui évoluerait de 70 € HT/h à 76 € HT/h sans distinction de tarif horaire jour, nuit, week-end et jours fériés.

En cas de neige et d'intervention, les heures travaillées se déduiraient de ce forfait.

Si le nombre d'heures d'intervention devait être supérieur à 12 h 00, un coût horaire de 76 € HT serait appliqué et facturé en plus à la commune.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

-fixe le montant de la participation forfaitaire à 1 032,07 € TTC. En cas de neige, les heures travaillées se déduiront de ce forfait.

-acte que si le nombre d'heures d'intervention devait être supérieur à 12 heures, un coût horaire de 76 € HT serait appliqué et facturé en plus à la commune, sans distinction de tarif horaire jour, nuit, week-end et jours fériés.

-autorise Madame la Maire à signer la convention de déneigement avec Monsieur Hubert LUTTMANN.

Délibération n° DEL 36/2025

9/ Adhésion à la convention de participation risque santé du Centre De Gestion du Bas-Rhin pour la période 2026/2031

La commune de Durningen adhère, pour ses employés, à la convention de participation mutualisée conclue entre le Centre de Gestion du Bas-Rhin et MUTEST pour le risque « Santé » et couvrant les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.

Une nouvelle convention entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 années, soit sur la période 2026/2031.

Avant de prendre une délibération portant adhésion à la nouvelle convention, la collectivité doit solliciter au préalable l'avis du Comité Social Territorial.

Les communes, employeurs, ont obligation à participer financièrement pour le risque « Santé » de leurs employés. La commune de Durningen accorde déjà une participation financière pour le risque « Santé » à ses employés.

Il est proposé, pour la nouvelle convention, une participation de 45 € mensuels pour un agent seul et 8 € mensuels par enfant à charge.



Mairie - 1, Place de la Mairie - 67270 DURNINGEN



03 88 69 60 42



mairie@durningen.fr

10/ RGPD : avenant N°2 Convention – mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi informatique et libertés et à la réglementation européenne

Point reporté.

11/ Bilan des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours et délivrées

Les dépôts et les accords des autorisations d'urbanisme sont affichés sur les deux tableaux d'affichage de la mairie (côté salle communale et côté atelier).

12/ Affaires communales et divers

-La Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland étudie actuellement l'opportunité de la mise en place d'un réseau de vidéoprotection sur son territoire.

Le projet, élaboré en partenariat avec les gendarmes, consisterait en la mise en place de caméras sur le territoire pour aboutir à un maillage qui aiderait les gendarmes à résoudre des affaires de cambriolage, vols, vitesses excessives ou autres. Il s'agirait de couvrir les zones sensibles (entrées/sorties des villages du Kochersberg, axes de circulation...) dans un cadre juridique très strict.

Ce projet permettrait une mutualisation des moyens sur le territoire avec un reste à charge limité. En effet, il existe actuellement des dispositifs d'aides financières à la création ou à l'extension de la vidéoprotection sur l'espace public.

La Comcom demande aux communes de se pré-positionner, sans engagement à ce jour, sur la volonté ou non d'adhérer à ce projet. C'est un bureau d'études qui proposera les solutions adaptées aux communes ainsi que les coûts liés à la mise en place des caméras (à priori 2 caméras suffiraient pour des villages de la taille de notre commune).

Le conseil municipal souhaite répondre favorablement à cette pré-étude sans engagement, de façon à avoir tous les éléments en main pour prendre position.

-Modification n°2 du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) a été signée le 18 octobre 2025.

Le PLUi dans sa version modifiée 2025 est exécutoire depuis le 3 octobre 2025.

La commune de Durningen, en lien avec la Communauté de Communes du Kochersberg, est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de préservation de la biodiversité sur son ban communal. Afin de reconstituer, à terme, une trame écologique plus complète, la commune de Durningen a souhaité protéger les ripisylves et arbres le long du Durningenbach, des espaces boisés laissés en libre évolution ainsi que l'alignement des platanes le long de la RD79. Seules les coupes nécessaires à l'entretien de ces espaces seront désormais autorisées.



Mairie - 1, Place de la Mairie - 67270 DURNINGEN



03 88 69 60 42



mairie@durningen.fr

-Observation formulée par le public pendant l'enquête publique de la Modification n°2 du PLUi.

Monsieur Sébastien Schmitt, Président de la Menuiserie Weidmann Hebo de Schnersheim est à la recherche de locaux d'une surface minimale de 600 m² pour déplacer son activité sur Durningen. Il a identifié dans notre commune, côté nord (rue Mantelweg), un bâtiment agricole abandonné et vide qui pourrait correspondre à ses besoins. Ce bâtiment n'intéresse pas le monde agricole et ne génère pas de nouvelle consommation foncière. Cependant ce bâtiment qui est une ancienne étable, est à vocation agricole.

Monsieur Sébastien Schmitt a formulé une observation lors de l'enquête publique de la Modification n°2 du PLUi afin de demander le changement de destination du bâtiment qui l'intéresse, pour pouvoir réaliser éventuellement son projet. A ce stade de la procédure d'enquête publique de la modification n°2 du PLUi, ce point n'a pas pu être ajouté au dossier de modification n°2 du PLUi en cours.

Toutes les observations formulées pendant l'enquête publique ont été présentées au Bureau des Maires. Toutes les communes de la Comcom ont considéré avec intérêt ce projet de maintien d'une activité artisanale sur notre territoire et restent disposées à faire évoluer le PLUi ultérieurement pour l'usage de ce bâtiment.

Il a été demandé à la commune de Durningen de faire une demande écrite, en ce sens, à Monsieur Justin Vogel, Président de la Communauté de Communes du Kochersberg.

-Chemin communal menant de Durningen à Rohr.

Le développement du vélo sur le territoire est un des enjeux majeurs de la Communauté de communes du Kochersberg. C'est pourquoi le réseau cyclable se déploie d'année en année afin de relier de plus en plus de communes entre elles de façon sécurisée et continue.

Dans ce cadre, l'équipe municipale a proposé de reclasser très prochainement le chemin communal de Durningen à Rohr d'une longueur d'environ 2 km (170 m sur Rohr et 1,8 km sur Durningen) en « Chemin partagé ». L'objectif d'un changement de statut en « Chemin partagé » est de permettre la libre circulation des engins agricoles, des cyclistes et des piétons uniquement.

La Communauté de communes du Kochersberg référencera ce chemin partagé sur les cartes des mobilités douces du secteur.

-Prochain conseil municipal.

Lundi le 24 novembre à 20h30.



Le secrétaire de séance

Yannick LITTNER




La Maire

Christine BLANCHAIS

**Les délibérations complètes sont disponibles
sur le site internet de la commune www.durningen.fr et en mairie**



Mairie - 1, Place de la Mairie - 67270 DURNINGEN



03 88 69 60 42



mairie@durningen.fr